

## Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes du Canada

Le 19 août 2009

Mesdames, Messieurs les députés,

Au nom des 56 000 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes du Canada, je tiens à vous remercier de nous avoir permis de soumettre le présent mémoire dans le cadre de l'enquête parlementaire sur l'antisémitisme.

La définition de l'antisémitisme est un élément crucial de ce mémoire. L'antisémitisme est une attitude hostile ou préjudiciable envers les Juifs, en tant que groupe religieux, ethnique ou racial, qui peut aller d'une aversion individuelle jusqu'à des formes de persécution violentes et institutionnalisées.

Les critiques à l'endroit de l'État d'Israël et les campagnes appelant à un boycottage d'Israël, au retrait des investissements et à des sanctions à son égard ne peuvent être perçues comme une forme d'antisémitisme. Il y a une différence fondamentale entre afficher une attitude hostile et préjudiciable à l'endroit des Juifs et critiquer les politiques et les actions du gouvernement d'Israël. Il n'est pas antisémite de s'opposer à l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, à l'érection d'un mur entre Israël et la Palestine et à la différence marquée dans la façon dont Israël traite ses citoyens israéliens et palestiniens.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes du Canada s'oppose fermement à l'antisémitisme, qui est contraire aux principes de solidarité et d'égalité qu'elle défend. Nous croyons que toutes les formes de harcèlement, comprenant le sexisme, le racisme, l'homophobie et l'antisémitisme, engendrent des tensions et des divisions.

Il est un droit démocratique de critiquer les politiques et les actions d'Israël, et toute tentative de diabolisation de cette dissension en la qualifiant d'antisémitisme représente une atteinte injustifiée à nos libertés civiles.

En avril 2008, les délégués au Congrès national du STTP ont adopté une résolution selon laquelle :

« Le STTP va :

- continuer d'exiger qu'Israël cesse immédiatement toutes ses attaques militaires et qu'il se conforme rigoureusement à la plus récente résolution unanime du Conseil de sécurité lui demandant de le faire;
- demander et militer activement en faveur de la fin des attentats-suicides à la bombe, des attaques militaires et des autres actes de violence qui tuent des personnes innocentes

et exiger que le mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie soit immédiatement détruit;

- exiger que le gouvernement israélien se retire immédiatement des territoires occupés et se conforme à la résolution 242 des Nations Unies;
- demander au gouvernement canadien d'augmenter l'aide humanitaire destinée au peuple palestinien durement touché par le conflit israélo-palestinien;
- appuyer la campagne internationale appelant à un boycottage, à un retrait des investissements et à des sanctions jusqu'à ce que l'État d'Israël satisfasse à son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et qu'il se conforme totalement aux préceptes des lois internationales, dont le droit au retour sur leurs terres des réfugiés palestiniens, comme le précise la résolution 194 des Nations Unies;
- mettre sur pied, de concert avec les organismes de droits de la personne et de solidarité avec la Palestine, une campagne de sensibilisation aux pratiques d'apartheid de l'État d'Israël et au soutien politique et économique du Canada à l'égard de ces pratiques;
- s'engager à poursuivre des recherches sur la participation du Canada à l'occupation et enjoindre aux autres syndicats du Canada de s'unir à lui pour militer contre les pratiques d'apartheid de l'État d'Israël et appeler au démantèlement immédiat du mur de séparation.

Les délégués du STTP ont lancé un message clair en votant pour cette résolution. Ils ont compris qu'il s'agissait de s'opposer aux actions injustes et souvent illégales du gouvernement israélien et de marquer leur désaccord avec les actes de violence qui font des victimes innocentes. Ils savaient, en faisant cela, que ce n'était d'aucune façon une expression d'antisémitisme de leur part et qu'il y a une différence entre l'antisémitisme et le fait de critiquer et de remettre en question les actions de l'État d'Israël. Nous prions la Commission d'enquête d'ajouter foi à ce point de vue.

Je vous remercie d'avoir permis au STTP de vous présenter ce mémoire et vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs les députés, mes salutations distinguées.

Denis Lemelin, Président national

c.c. : Conseil exécutif national